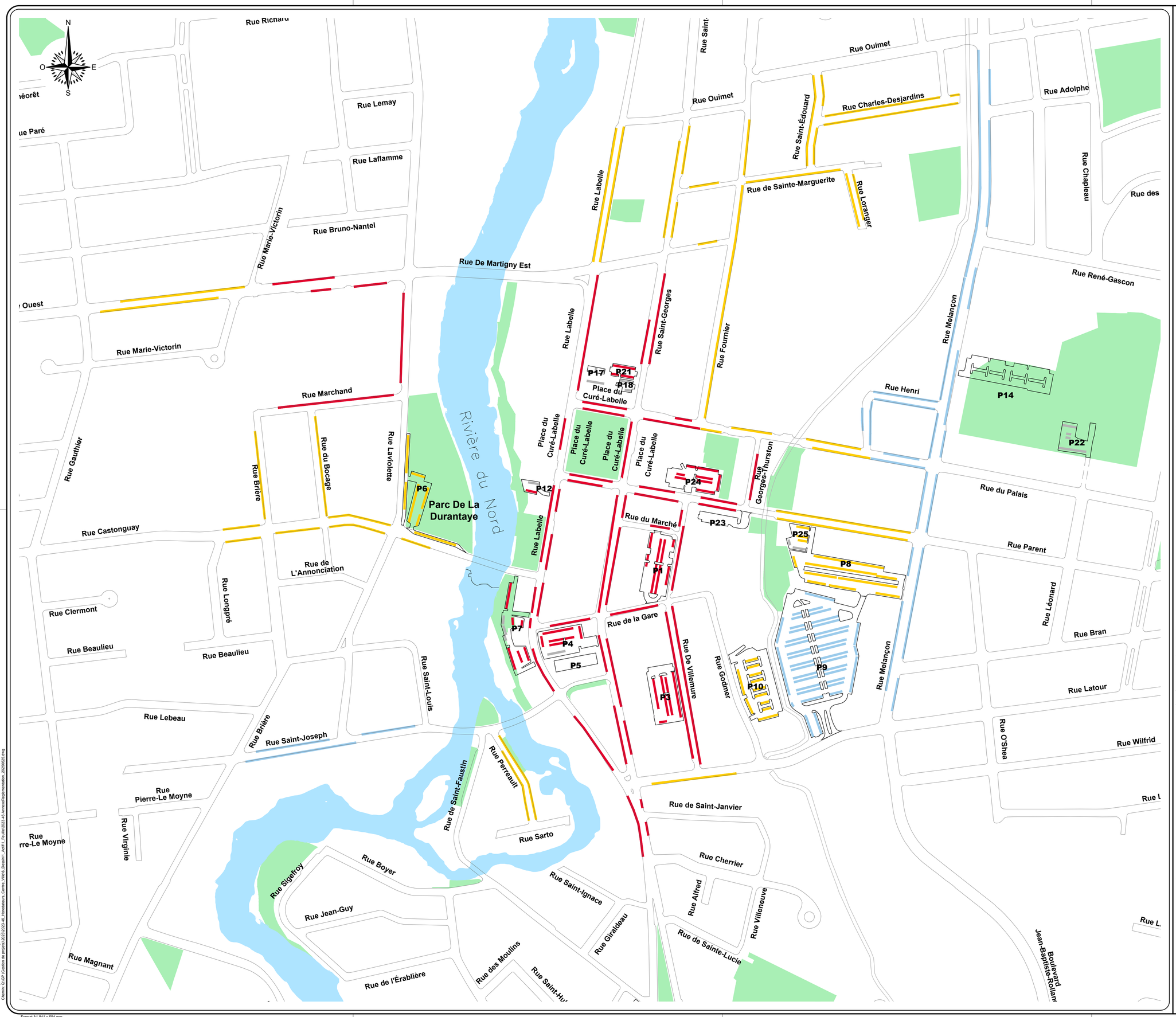

LÉGENDE

- Zone Bleue : Tarif applicable de 8h à 17h du lundi au vendredi sauf exception
- Zone Jaune : Tarif applicable de 8h à 17h du lundi au vendredi sauf exception
- Zone Rouge : Tarif applicable de 8h à 17h du lundi au vendredi sauf exception
- Zone grise : Réservé pour les détenteurs de vignette grise

NOTE :

TOUTE PERSONNE EXEMPTÉ À LA TARIFICATION SUR LE TERRITOIRE EST PRÉSENTÉE AUX ARTICLES 120 ET 120.1 DU RÈGLEMENT 0280-000 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT.

LE DROIT DE SE STATIONNER DANS LES ZONES PRÉVUES À CET EFFET, EST ACCORDÉS AU DÉTEURS DE VIGNETTE TEL QUE PRÉSENTÉ À L'ANNEXE 17 DU RÈGLEMENT 0774-000 CONCERNANT LA TARIFICATION DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS.

LA TARIFICATION ASSOCIÉS AUX DIFFÉRENTES ZONES SONT TEL QUE PRÉSENTÉS À L'ANNEXE 16 DU RÈGLEMENT 0774-000 CONCERNANT LA TARIFICATION DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS.

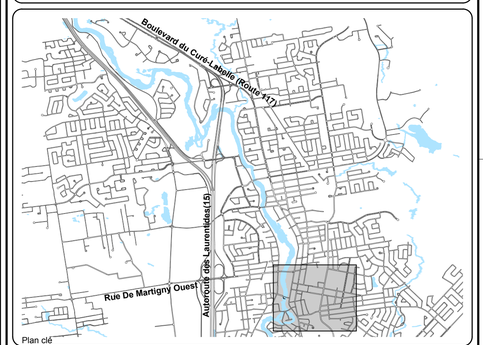

Plan clé

No.	Émis le (AAAA-MM-JJ)	Description	Par
3	2025-06-25	MODIFICATION DU P25	O.H.
2	2025-01-07	MODIFICATION DU RÈGLEMENT 0280-000	P.V.
1	2024-11-08	MODIFICATION DU RÈGLEMENT 0280-000	P.V.

Révisions

N.B.: L'Entrepreneur devra, avant de commencer tout travail :
A) Vérifier toutes dimensions des dessins et les conditions existantes sur le chantier.
B) Avertir aussitôt l'ingénieur de toute erreur ou omission.
C) Appeler pour faire localiser les services souterrains au moins 72 heures avant de creuser : «INFO-EXCAVATION» 514-286-9228.

Ville de SAINT-JÉRÔME
Service de l'ingénierie
10, rue Saint-Joseph, bureau 102
Saint-Jérôme, Québec, J7Z 7G7
Tél.: 450-436-1512

Projet:
RÈGLEMENT 0280-000
ANNEXE 36

Titre:
CARTE DU STATIONNEMENT TARIFÉ
(HORODATEURS)

Sceau:

Conception:
Michael Mondou, tech.
Philippe Vincent, ing.
Marie-Chantal Ouellette, tech.

Chargé(e) de projets:
Virginie Simard, ing.

Échelle Hor: 1:2500 Échelle Vert:

N° projet: VP 2023-46

N° dessin: ANNEXE 36

Date d'impression: 2025-06-25 Imprimé par: Ouellette, Marie-Chantal
Chemin: Q:\GP (Gestion de projets)\2023\2023-46_Horodateurs_Centre_Ville\6_Dessin\1_Août\1-2023-46 AnnexeReglementation_20250625.dwg

Format A1 841 x 594 mm